

Dans ce numéro

■ À l'ordre du jour

Le CPS a décidé de lever la suspension de la participation de l'**Égypte** aux activités de l'UA. Quelles sont les conséquences de cette décision sur la politique continentale concernant les changements inconstitutionnels de gouvernement?

■ Analyse de situation

Face à l'aggravation de la situation sécuritaire et politique, la **Libye** est de nouveau à l'ordre du jour de l'UA.

■ Perspectives d'Addis

Une analyse sur la reconstruction post-conflit et le développement en Afrique montre que le CPS devrait s'intéresser de plus près aux pays **qui sortent d'un conflit**.

Faire taire les armes à feu d'ici 2020 semble être un objectif ambitieux, mais les États membres de l'UA doivent néanmoins tout faire pour l'atteindre.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné la nécessité de **renforcer les relations** entre le Conseil de paix et sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU sur les questions de maintien de la paix, notamment en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud.



Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

“ Les implications des décisions du CPS sur la situation en Égypte

Page 2

“ La Libye de nouveau à l'ordre du jour du CPS

Page 5

“ Faire taire les armes à feu pour mettre fin aux guerres en Afrique d'ici 2020

Page 10



À l'ordre du jour

Les implications des décisions du CPS sur la situation en Égypte

En juin 2014, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a pris la décision lourde en conséquence de lever la suspension de la participation de l'Égypte aux activités de l'UA.

Cette décision soulève des questions quant à la crédibilité de l'UA et aux applications futures de sa norme sur les changements inconstitutionnels de gouvernement. Contrairement à celle touchant à la Guinée-Bissau adoptée le jour même PSC/PR/BR.(CCCLXXII), cette décision contredit les règles de l'UA bannissant les auteurs de changement inconstitutionnel de gouvernement et pourrait conférer une certaine légitimité à un président élu qui a été responsable d'un changement inconstitutionnel de gouvernement.

Addis Abéba. Depuis lors, la règle a été appliquée à l'encontre de pays qui ont connu un changement inconstitutionnel de gouvernement, notamment la Guinée, le Niger, Madagascar, le Mali et la République centrafricaine.

Il est incontestable que le président Abdel Fattah al-Sisi a joué un rôle fondamental dans le coup d'État du 3 juillet 2013. Or, selon le rapport final du Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Égypte (PSC/AHG/4.(CDXVI)), «la tenue de l'élection présidentielle et le transfert formel et pacifique du pouvoir au Maréchal

Cette décision lourde de conséquences soulève des questions quant à la crédibilité de l'UA et aux applications futures de sa norme sur les changements inconstitutionnels de gouvernement

Président actuel du CPS Données biographiques:

S.E.M. Mr Rachid Benlounes

Ambassadeur de l'Algérie en Éthiopie

Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA et Président du CPS

Les membres actuels du CPS sont:

L'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, la Tanzanie, le Tchad et l'Ouganda

La règle interdisant les auteurs d'un coup d'État à participer aux élections subséquentes a été introduite en 2007, quand la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance a été adoptée. Cette interdiction n'est devenue juridiquement contraignante qu'en 2010, lorsque l'Assemblée de l'UA a adopté la Décision Assembly/AHG/Dec.269.(XIV) Rev.1 sur la prévention des changements anticonstitutionnels de gouvernement et le renforcement des capacités de l'UA à gérer de telles situations, lors de sa 14^{ème} session ordinaire tenue à

Al-Sissi, qui était le chef de l'Armée et le Ministre de la Défense au moment du changement anticonstitutionnel de Gouvernement, pose un sérieux défi à l'UA quant à la réponse à apporter à la question de la reprise de la participation de l'Égypte aux activités de l'UA». La question était donc de savoir si l'UA peut réadmettre l'Égypte en son sein, eu égard aux dispositions de la décision Assembly/AU/Dec.269(XIV), qui stipule que les auteurs de changements anticonstitutionnels de gouvernement ne peuvent participer aux élections visant à restaurer l'ordre constitutionnel.

Maintenant que la suspension est levée, il s'agit d'évaluer comment cette décision affecte l'UA et la norme sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement. En plus de constituer une infraction à une règle juridiquement contraignante, elle semble témoigner d'une politique à deux poids deux mesures de la part de l'UA. Dans le cas de Madagascar, par exemple, l'UA avait en effet averti qu'elle ne reconnaîtrait pas les élections du fait de la participation d'Andry Rajoelina, le leader de la

Il convient de s'attarder sur les dynamiques qui entourent la décision du Conseil pour déterminer les facteurs politiques et diplomatiques ayant influencé cette décision.

La situation créée par les autorités égyptiennes a non seulement affecté le travail du Groupe d'experts sur l'Égypte, mais aussi l'autorité du CPS. C'est pourquoi le Groupe a souligné que «compte tenu du rejet déclaré par l'Égypte des décisions du Conseil,

L'Égypte a fait un intense lobbying auprès de la Commission de l'UA, des membres du CPS et du Groupe d'experts afin d'obtenir la levée de sa suspension

formation politique qui a renversé le gouvernement malgache en 2009.

En outre, l'UA a peut-être instauré un précédent qui ne manquera pas de miner la légitimité de sa règle dans le futur : les responsables d'un futur coup d'État risquent fort d'invoquer le cas égyptien afin de justifier la légitimité de leur participation à une élection post-coup.

Afin de limiter la portée de sa décision, le CPS a pris soin de souligner que «la levée de la suspension de l'Égypte, en dépit du rôle du Président élu dans les événements qui ont conduit à la suspension, ne doit pas être interprétée comme créant un précédent s'agissant du respect de l'article 25 (4) de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance».

Le Conseil a décidé de rester saisi de la question et de «maintenir l'Égypte à son ordre du jour, et ce sur la base de rapports réguliers, au moins une fois par an. Ce faisant, le Conseil et la Commission de l'UA pourront contribuer efficacement à la mise en œuvre des différentes mesures recommandées».

il est essentiel que cet organe rappelle formellement à l'Égypte les obligations qui sont les siennes au terme du Protocole relatif au CPS et de l'Acte constitutif de l'UA».

L'Égypte a fait un intense lobbying auprès de la Commission de l'UA, des membres du CPS et du Groupe d'experts afin d'obtenir la levée de sa suspension. Lors d'une réunion des Ambassadeurs arabes qui a eu lieu avant la prise de décision du CPS, un haut responsable de la CUA indiquait déjà que la suspension de l'Égypte serait levée. Lorsque le CPS a adopté son programme de travail pour le mois de juin, il a prévu d'examiner le 25 juin le rapport du Groupe d'experts et de prendre une décision sur l'Égypte. Cette date a finalement été avancée au 17 juin, ce qui a permis à l'UA d'inviter l'Égypte au 23ème Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine qui a eu lieu les 26 et 27 juin.

Trois courants s'opposent au sein du CPS. Le premier, auquel adhèrent principalement les pays d'Afrique du Nord, est en faveur de la levée de la suspension de l'Égypte. Le second, auquel adhèrent quelques États du Sud,

17 JUIN
2014

DATE DE LA DÉCISION DU
CPS FACE À L'ÉGYPTÉ



L'UNE DES RECOMMANDATIONS
EST D'ÉLABORER DES
NORMES POUR ÉVALUER LA
COMPATIBILITÉ DES RÈGLES DE
L'UA SUR LES CHANGEMENTS
INCONSTITUTIONNELS DE
GOUVERNEMENT DANS LE
CONTEXTE DES SOULÈVEMENTS
POPULAIRES

de l'Ouest et de l'Est du continent, craint que la levée de la suspension ne soit pas conforme aux règles établies de l'UA.

Le troisième, le plus gros, est composé de pays qui n'ont pas de position ferme sur la question et préfèrent laisser le Groupe d'experts guider leur décision.

Il faut noter que l'UA et ses États membres ont aussi pris en compte la réaction enthousiaste des principaux acteurs internationaux suite à l'annonce des résultats des élections égyptiennes tenues entre le 25 et le 27 mai 2014.

Notant que cette élection présidentielle constituait une étape importante vers la démocratie, l'UE a indiqué vouloir travailler en étroite collaboration avec les nouvelles autorités. Après avoir appelé le général Al-Sissi pour le féliciter, le président Barack Obama a lui aussi fait part de son impatience de travailler avec le nouvel homme fort de l'Égypte pour faire avancer le partenariat stratégique et les nombreux intérêts communs aux deux pays. Le nouveau président égyptien a reçu des messages similaires de la part de la Russie, de la Chine, de la Turquie et des États du Golfe.

Le CPS a pris sa décision sur la base des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts, mais ne les a pas toutes suivies dans leur intégralité. On peut citer par exemple la recommandation «que les autorités égyptiennes acceptent que la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples entreprenne une évaluation de la situation des droits de l'homme dans le pays et fasse rapport au Conseil de paix et de sécurité».

À la lumière des difficultés rencontrées dans l'application des normes de l'UA sur les changements anticonstitutionnels

de gouvernement, en particulier dans le contexte des soulèvements populaires, le Groupe a par ailleurs recommandé «l'élaboration d'une directive visant à déterminer la compatibilité des soulèvements populaires avec les normes de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.»

La décision du Conseil reflète par ailleurs une certaine réticence de l'UA à estimer que l'ordre constitutionnel a été rétabli en Égypte en toute conformité avec les normes de l'UA

Tenant compte des récentes expériences en Afrique du Nord, y compris en Égypte, le Groupe a proposé qu'une telle directive soit fondée sur les éléments suivants:

- le recours, par un Gouvernement, à des pratiques autoritaires d'une ampleur telle que sa légitimité en soit remise en cause;
- l'absence ou l'ineffectivité totale des processus permettant d'opérer des changements constitutionnels de Gouvernement;
- un fort soutien populaire au soulèvement en cause, en ce qu'il mobilise une partie significative de la population et implique des personnes et des groupes de tous horizons et convictions idéologiques;
- la non-participation de l'Armée dans la destitution du Gouvernement en cause; et
- le caractère pacifique de la protestation populaire.

Même si la question des soulèvements populaires sera discutée plus en profondeur par le Conseil au niveau des

chefs d'État et de gouvernement, le fait que le CPS ait approuvé ces directives vient d'ores-et-déjà combler un vide vis-à-vis des normes sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement dans un contexte de soulèvement populaire.

La décision du Conseil reflète par ailleurs une certaine réticence de l'UA à estimer que l'ordre constitutionnel a été rétabli en Égypte en toute conformité avec les normes de l'UA. Ce constat est particulièrement frappant lorsque l'on analyse la décision PSC/PR/BR.(CCCLXXII) sur la Guinée-Bissau, dans laquelle le Conseil a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la Guinée-Bissau aux activités de l'UA, «au regard de la conclusion du processus de transition et de la restauration de l'ordre constitutionnel, et conformément aux instruments pertinents de l'UA, notamment la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance».

Il convient de souligner, enfin, que la levée de la suspension n'empêche pas que le Conseil reste saisi de la question; il évaluera sûrement la situation au moment des élections parlementaires qui doivent avoir lieu prochainement. Toutefois, au vu de la décision du CPS, on ne sait pas si le mandat du Groupe d'experts a pris fin avec ce rapport final ou s'il continuera à suivre et rapporter les événements en Égypte.

Analyse de situation – La Libye

La Libye de nouveau à l'ordre du jour du CPS



Alors que la dégradation de la situation politique et sécuritaire continue d'interpeller les acteurs régionaux et internationaux, le CPS a renforcé son implication face à la Libye en remettant le pays à l'ordre du jour.

Après avoir suivi une communication de la Commission sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire en Libye, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 43^{ème} réunion tenue le 23 mai 2014, a exhorté toutes les forces politiques libyennes à «œuvrer ensemble à l'aboutissement rapide de la transition en cours, en particulier à travers la tenue des élections législatives». Il a condamné l'escalade de la violence depuis le lancement, le 16 mai 2014, d'une offensive au nom de code "Opération Dignité" et encouragé la présidente de la Commission de l'UA (CUA) à «désigner d'urgence un Envoyé spécial qui entreprendrait des consultations avec les autorités libyennes et d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les pays de la région, aux fins de lui soumettre un rapport exhaustif sur la situation, y compris des recommandations concrètes sur les voies et moyens d'un soutien accru de l'UA au processus de stabilisation en Libye et à la conclusion rapide de la transition en cours».

Potentiel d'escalade de la crise

Marqué par des luttes entre groupes politiques et régions pour la dominance et les ressources, le paysage politique libyen reste très tendu et polarisé. Les blocages entre les islamistes et leurs opposants s'aggravent au Congrès général national (CGN), l'organe législatif en charge de diriger la transition. Les élections législatives ont bien eu lieu le 25 juin 2014, comme prévu, mais un faible

taux de participation et des combats à Benghazi ont entaché le scrutin, qui représentait pourtant une étape fondamentale pour la transition.

En mai, des forces fidèles à l'ancien général libyen Khalifa Haftar ont lancé l'Opération Dignité afin de «nettoyer le pays des extrémistes et terroristes», qui bénéficient d'une certaine complaisance auprès du gouvernement. Des attaques terrestres et aériennes ont ainsi été lancées contre des groupes armés radicaux à Benghazi. Au lieu d'avoir stabilisé le pays, cette initiative semble avoir compliqué la situation : elle a exposé l'incapacité du gouvernement à contrôler les diverses formations armées, y compris l'embryon d'armée nationale, et a soulevé des craintes quant à la possibilité d'un coup d'État après que les forces du général Haftar aient envahi le parlement à Tripoli. De son côté, le gouvernement intérimaire estime toujours que l'opération est illégale et qu'Haftar ne possède aucune légitimité. Ce dernier, qui a été la cible d'une tentative d'assassinat début juin, affirme pour sa part avoir le soutien de l'armée et du grand public. Toutefois, même ses partisans ont critiqué les frappes aériennes sur Benghazi.

Alors qu'Haftar recevrait un appui de la part de plusieurs pays du Golfe opposés aux Frères musulmans, il existe une réelle possibilité que ce conflit affecte la région dans son ensemble. En plus d'affecter négativement la situation déjà instable dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Sahel, la crise libyenne risque

de provoquer une implication, d'un côté ou de l'autre, de l'Égypte et des groupes armés opérants dans la région.

Problèmes clés et dynamiques internes

La Libye a organisé le 25 juin dernier sa troisième élection législative depuis le départ de Mouammar Kadhafi. Alors que 2,8 millions de votants s'étaient rendus aux urnes lors des premières élections en 2012, seuls 1,5 millions ont estimé nécessaire d'y participer cette fois. Cette tendance témoigne d'un certain désintérêt de la population par rapport au processus de transition. Afin d'apaiser les tensions entre les formations politiques, il a été décidé que tous les candidats se présenteraient indépendamment et que 30 sièges seraient réservés aux femmes. De plus, le gouvernement intérimaire a décidé en juin que le nouveau parlement serait situé à Benghazi, sûrement afin d'apaiser les tensions dans cette ville. La sécurité des parlementaires restera toutefois un problème là-bas, où les combats ne se sont jamais vraiment arrêtés.

Si le gouvernement intérimaire risque d'être un peu plus stable maintenant que le nouveau parlement a été élu, il est peu probable que les affrontements diminuent entre les forces de Haftar et les militants islamistes.

Le général Haftar n'est pas nouveau dans le paysage politique libyen. Il a participé au coup d'État de 1969 qui a mis Kadhafi au pouvoir et, suite à la défaite controversée de l'armée



libyenne contre le Tchad en 1977, qu'il commandait en tant que chef d'État-major, a fait défection pour se rendre aux États-Unis et lancer un mouvement anti-Kadhafi. Il est revenu en Libye en 2011 afin de rejoindre la lutte contre le colonel, combattant aux côtés des groupes qu'il affronte à présent. En février 2014, il a accusé le gouvernement intérimaire d'appuyer les terroristes et a appelé les Libyens à se soulever contre le parlement élu. Selon lui, son groupe n'est pas un mouvement rebelle car il n'y a aucun État contre lequel se rebeller.

Une de ses cibles est le mouvement Ansar al-Sharia («partisans de la loi islamique»), un groupe radical qualifié d'organisation terroriste par le Département d'État américain. Créé lors de la révolte de 2011 par la fusion de trois groupes (la brigade Abu Obayda bin al-Jarah, la brigade Malik et celle du 17 février), le mouvement milite pour l'application stricte de la charia sur tout le territoire libyen.

Le prochain parlement libyen devra faire face aux mêmes problèmes politiques et sécuritaires que le précédent. Sur le front politique, il devra créer un consensus national entre les différentes forces politiques, apaiser les tensions internes au sein du gouvernement et résoudre la question de l'autonomie régionale et

ont autoproclamé leur autonomie. Les leaders de la Cyrénaïque, une région historiquement marginalisée, ont de plus annoncé le 9 novembre 2013 la mise en place d'une firme pétrolière et d'une banque centrale régionale, défiant les demandes des autorités centrales. Le gouvernement devra stabiliser l'économie, créer de l'emploi et assurer la livraison des services de base afin de ne pas attiser la colère et la frustration de la population.

Dynamiques géopolitiques

UA et CER

Les ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye ont tenu une réunion consultative les 27 et 28 mai derniers en Algérie à laquelle participaient notamment le Secrétaire général de la Ligue arabe, Dr Nabil El-Arabi, et la présidente de la CUA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma. Ils ont appelé toutes les parties libyennes à cesser de recourir à la violence pour faire valoir leurs revendications, réaffirmé leur appui à la transition dans le pays et plaidé en faveur d'une consolidation du partenariat entre la Ligue et l'UA sur les questions libyennes.

Agissant suite au communiqué de presse adopté par le Conseil de paix

2,8
MILLIONS

DE VOTES EXPRIMÉS
EN 2012

1,5
MILLIONS

DE VOTES EXPRIMÉS
EN 2014

Le prochain parlement libyen devra faire face aux mêmes problèmes politiques et sécuritaires que le précédent

du fédéralisme. Sur le front sécuritaire, il devra persuader la myriade de milices de rendre leurs armes et de mettre fin aux combats dans l'Est.

La situation économique du pays est lourdement affectée par la violence et l'instabilité. La production pétrolière du pays a fortement chuté au cours de l'année passée et deux des trois régions libyennes (le Fezzan et la Cyrénaïque)

et de sécurité (CPS) de l'UA lors de sa 436^{ème} réunion tenue le 23 mai 2014, la présidente de la CUA a nommé au poste d'Envoyé spécial de l'UA pour la Libye l'ancien Premier ministre djiboutien Dileita Mohamed Dileita, actuellement membre du Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Égypte. Dans un communiqué publié le 12 juin, la Commission a indiqué que M. Dileita «travaillera avec les autorités

libyennes et d'autres parties prenantes en appui aux efforts visant à stabiliser la situation dans le pays, à promouvoir la réconciliation nationale et à faciliter la conclusion rapide de la transition en cours».

ONU

Dans un communiqué daté du 24 juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé toutes les parties dans le pays à garantir un déroulement paisible du scrutin et à permettre à tous les Libyens d'exercer leur droit de vote, soulignant «que ces élections sont un pas important dans la transition de la Libye vers une gouvernance démocratique stable et une opportunité pour le peuple libyen de sélectionner un gouvernement de transition qui rencontre leurs aspirations légitimes». Le Secrétaire général Ban Ki-moon avait lancé un appel similaire le 12 juin.

Le 14 mars 2014, le Conseil a renouvelé pour douze mois supplémentaires le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Selon la résolution S/RES/2040 (2012), adoptée le 12 mars, la MANUL a pour mission d'aider les autorités libyennes à gérer la transition démocratique, promouvoir l'état de droit et veiller au respect et à la défense des droits de l'homme, rétablir la sécurité publique, notamment en donnant des conseils et une assistance stratégiques et techniques aux autorités libyennes pour leur permettre de se donner des institutions compétentes. Elle doit également appliquer une stratégie nationale cohérente en vue de l'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de sécurité libyennes, lutter contre la prolifération illicite des armes, coordonner l'aide internationale et mettre en place des organismes publics.

Communauté internationale

Pour beaucoup de groupes politiques laïcs et mouvements armés, la Turquie soutient les groupes radicaux en Libye. Le porte-parole de Haftar, Mohamed el-Hejazi, a accusé en juin le Qatar et la

Turquie de soutenir le terrorisme au travers de leur appui aux Frères musulmans, annonçant que tous les ressortissants de ces deux pays avaient 48 heures pour quitter la Libye. Haftar, lui, recevrait un appui de la part de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

Le 21 juin 2014, l'Union européenne a exprimé ses préoccupations face à la situation en Libye et a exhorté les parties prenantes à aplanir les divergences par des moyens politiques pacifiques,

Le gouvernement devra stabiliser l'économie, créer de l'emploi et assurer la livraison des services de base afin de ne pas attiser la colère et la frustration de la population

s'engager dans un dialogue politique constructif basé sur des principes acceptés par tous les libyens. Elle s'est exprimée en faveur d'une transition vers un État de droit basé sur le respect des droits humains et œuvrant au bien-être de ses citoyens.

Les relations de la Libye avec Washington sont quant à elles aléatoires. L'assassinat de l'Ambassadeur américain Christopher Stevens et de trois autres Américains lors de l'attaque contre le consulat américain à Benghazi, en septembre 2012, suivi d'un déploiement de forces américaines pour arrêter les suspects, a bien évidemment entaché les relations américano-libyennes mais les deux pays semblent prêts à travailler ensemble en vue de rétablir la stabilité.

Principales questions pour le CPS

La question est de savoir comment l'UA peut accroître son engagement en Libye, non seulement en surveillant de près la situation mais aussi en prenant les décisions adaptées à l'évolution de la situation.

Le CPS va devoir chercher à tirer parti de la nomination de l'Envoyé spécial de l'UA pour appuyer les efforts du

gouvernement libyen en vue de rétablir la sécurité et la stabilité, tenter de contenir le conflit afin que les groupes armés de la région ne s'impliquent pas et améliorer la coopération entre la Libye et ses voisins afin d'endiguer le commerce illicite des armes, le crime organisé et le terrorisme.

Options

Au travers de son Envoyé spécial pour la Libye et en collaboration avec la MANUL et la Ligue arabe, le CPS pourrait appuyer le gouvernement libyen

dans le développement et la mise en oeuvre d'un programme de dialogue et de réconciliation nationale ainsi que de réforme du secteur de la sécurité.

Il pourrait encourager le gouvernement à développer une stratégie globale pour mettre fin aux violences, ce qui pourrait comprendre la mise en place de la commission vérité et réconciliation qui avait été promise.

Afin de mobiliser l'appui international et contenir les ramifications régionales de la crise, le CPS pourrait aussi envisager de travailler de concert avec la Ligue arabe pour établir un groupe de contact international sur la Libye.

Documentation

Documents de l'UA

- Communiqué de presse (11 juin 2014), L'Union africaine nomme Mr Dileita Mohamed Dileita comme Envoyé spécial pour la Libye
- PSC/PR/BR.(CDXXXVI) (23 mai 2014), Communiqué de presse sur la situation en Libye

Documents de l'ONU

- Résolution 2144 (14 mars 2014) Extension du mandat de la MANUL jusqu'au 1^{er} mars 2015 et du mandat du Groupe d'experts, tel que défini dans la résolution 1970 (2011), jusqu'au 13 avril 2015.



Perspectives d'Addis

Coup de projecteur sur la reconstruction post-conflit et le développement en Afrique

Les derniers événements montrent que le CPS doit continuer à surveiller de près la situation dans les pays émergeant d'un conflit.

En dépit des nombreux efforts pour mettre fin aux conflits sur le continent, beaucoup trop de pays en sortie de crise retombent aussitôt dans la violence. Nous pouvons citer à cet égard le Mali, la République démocratique du Congo (RDC), la République centrafricaine (RCA) ou encore le Soudan du Sud. Cette tendance soulève des questions quant à l'efficacité des outils et mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et des efforts de

Au cours de la session du 14 juin, beaucoup de participants ont estimé que le retour de la violence dans les pays en sortie de crise pouvait à bien des égards être attribué à un certain déficit d'attention concernant la RDPC et au manque de progrès dans la mise en œuvre de la politique de l'UA en la matière.

Certes, l'UA a accompli des progrès depuis l'adoption du Cadre d'action de l'UA pour la RDPC. La Commission a développé des directives opérationnelles

MISSIONS
MULTIDISCIPLINAIRES
DE L'UA

2006

RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

2009

SIERRA LEONE ET LIBERIA

2010

RDC ET BURUNDI

2011

SOUDAN

La résurgence des conflits en RDC et au Mali en 2012, et en Centrafrique et au Soudan du Sud en 2013, montre bien que les efforts en matière de consolidation de la paix n'ont pas rencontré le succès attendu

l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC).

C'est dans ce contexte que le CPS de l'UA a tenu le 14 juin dernier une session placée sous le thème «Améliorer les efforts de l'UA pour la mise en œuvre de la reconstruction et du développement post-conflit en Afrique». L'une des missions du CPS étant «de promouvoir et de mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits pour consolider la paix et prévenir la résurgence de la violence», l'UA a adopté lors du Sommet de 2006 à Banjul, en Gambie, le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC).

pour l'adoption du Cadre aux niveaux régional et national, établi et créé une base de données d'experts africains sur la RDPC ou encore développé un Comité permanent multidimensionnel sur la RDPC. Elle a en outre lancé plusieurs projets de consolidation de la paix «à impact rapide» afin d'appuyer certains pays comme la RCA, les Comores, le Libéria ou la Sierra Leone, dans le contexte du Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit.

L'UA a dépêché plusieurs missions multidisciplinaires en RCA en 2006, au Libéria et en Sierra Leone en 2009, en RDC et au Burundi en 2010 et au Soudan en 2011 afin d'évaluer et de

déterminer les besoins post-conflit de ces pays. Elle a aussi développé et adopté un Cadre d'action sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Un comité ministériel sur la RDPC a été établi en 2003, avant même l'adoption du Cadre d'action de l'UA, mais il est toutefois inactif depuis plusieurs années.

Bien qu'ils soient louables, ces efforts restent pour la plupart institutionnels et se cantonnent à l'élaboration de politiques. La résurgence des conflits en RDC et au Mali en 2012, et en Centrafrique et au Soudan du Sud en 2013, montre bien que les efforts en matière de consolidation de la paix n'ont pas rencontré le succès attendu. Mais étant donné la relative inexpérience de l'UA en matière de RDPC, le haut niveau d'engagement politique et diplomatique demandé ainsi que les ressources et l'expertise nécessaires, cela n'est pas une surprise. L'UA doit manifestement travailler davantage et se doter des moyens et capacités d'agir.

Dans cette optique, plusieurs problèmes doivent être résolus. Plusieurs participants ont noté l'importance de mettre en place une coopération rapprochée entre les acteurs régionaux et internationaux afin de disposer des capacités techniques, institutionnelles et financières nécessaires à la RDPC. Il s'agit ici principalement d'améliorer l'action de la Banque africaine de développement et de la Commission de Consolidation de la paix de l'ONU afin de mener à bien des projets dans ce domaine, et de créer une certaine synergie et cohérence entre les différentes entités de l'UA. Bien que la RDPC soit de nature transversale, ses structures sont actuellement hébergées au sein du Département paix et sécurité de l'UA et ses liens avec les autres départements de l'organisation, tels que ceux des Affaires politiques, des Affaires sociales ou des Affaires économiques, restent trop peu développés.

Mais l'un des plus importants défis reste le manque de ressources financières. En témoigne le seul fait que la Division chargée de la RDPC n'emploie qu'un seul expert. Comme observé par le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, dans son discours d'ouverture, les défaillances vont de la planification à la conceptualisation des projets et des programmes en passant par l'exécution,

L'un des plus gros défis reste le manque de ressources financières. En témoigne le seul fait que la Division chargée de la RDPC n'emploie qu'un seul expert»

la surveillance et l'évaluation aux niveaux national et régional. C'est pourquoi il a été proposé de mettre en place un Centre sur le développement et la reconstruction post-conflit en Afrique. De plus, il pourrait être utile pour l'UA de développer des mécanismes servant à puiser dans les capacités techniques et institutionnelles déjà existantes au sein de ses États membres, des organisations régionales et des organisations de la société civile.

Le problème du manque de ressources financières a été souligné au plus haut niveau de l'UA. Lors de la 1⁹ème session ordinaire de l'Assemblée de l'UA en juillet 2012, a ainsi été adoptée l'une des initiatives les plus prometteuses en la matière : l'initiative de solidarité africaine (ISA). Selon la «déclaration sur le lancement de l'ISA pour la mobilisation d'un soutien à la reconstruction et au développement post-conflit en Afrique», l'ISA, prévue en tant que programme pilote d'appui à certain pays, consiste «en une plateforme coordonnée et élargie visant à accroître les contributions en appui aux activités de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique». Il convient à cet égard de souligner qu'un certain nombre d'États

membres ont accordé des contributions financières aux efforts de paix de l'UA.

En ce qui concerne l'action du CPS, la question est de savoir ce qui a été fait pour faire avancer la RDPC et empêcher les pays de replonger dans la violence. Il s'agit donc de savoir comment il suit et met en œuvre les décisions qu'il prend, notamment celles adoptées lors de sa 230^{ème} ou sa 52^{ème} réunion (respectivement PSC/PR/2.CCXXX et

PSC/PR/COMM/CCCLII), et s'il accorde autant d'attention aux pays en sortie de crise qu'aux pays en crise. Force est de reconnaître qu'actuellement, l'approche du CPS reste celle d'un «pompiers» qui pare au plus urgent et qui délaisse la phase post-crise.

Or, les événements récents démontrent qu'il doit absolument rester saisi des situations post-confliktuelles, au travers d'évaluations périodiques et de l'envoi de délégations sur place. L'UA devrait développer la pratique d'envoyer des missions d'évaluation, suivies de la mise en place de mécanismes de suivi capables d'agir dans les domaines d'intervention identifiés dans les rapports de ces missions. Le CPS devrait par ailleurs songer à réactiver son sous-comité sur la RDPC, établi dans la décision adoptée lors de sa 230^{ème} réunion, et y consacrer au moins une réunion par trimestre ou semestre afin d'évaluer la situation dans les pays émergeant d'un conflit, sur la base des rapports de la Commission de l'UA.



Perspectives d'Addis

Faire taire les armes à feu pour mettre fin aux guerres en Afrique d'ici 2020

Bien qu'il soit peu probable que l'UA parvienne à accomplir cet ambitieux projet, il est important de mobiliser ses États membres en ce sens.

Le 50^{ème} anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA) a été l'occasion de définir plusieurs cibles pour réaliser les objectifs de l'organisation. De toutes ces cibles, qui ont été incluses dans la déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, la plus ambitieuse est probablement celle de «ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et (de) venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020».

Comme en témoignent les différents conflits qui déchirent le continent aujourd'hui, que ce soit en République centrafricaine ou au Soudan du Sud, il est illusoire de penser que cet objectif sera atteint d'ici six ans. La valeur de cet objectif réside dans la mobilisation des États membres en vue de faire des progrès en ce sens. Il reste toutefois possible de réaliser cet objectif si et seulement si l'on identifie les causes profondes, les dynamiques et les manifestations des conflits violents en Afrique, et si l'on dresse une feuille de route contenant des étapes claires et limitées dans le temps.

Dans cette optique, le Conseil de paix et sécurité (CPS) de l'UA a, lors de sa 430^{ème} réunion du 24 avril 2014, tenu une séance publique consacrée au thème : "Faire taire les armes : conditions préalables pour réaliser une Afrique exempte de conflits d'ici 2020". Selon le communiqué de presse PSC/PR/BR (CDXXX), les participants et le Conseil sont convenus de la nécessité d'une réponse rapide, appropriée et courageuse aux alertes

rapides sur les déclenchements potentiels de conflits violents, et ce aux niveaux régional, continental et international.

Les participants et le Conseil ont également souligné les obligations des individus et des acteurs non-étatiques de protéger leurs citoyens en identifiant et neutralisant les causes profondes des conflits violents. Ils ont souligné l'importance d'approfondir la culture de la démocratie, de la responsabilisation, de la bonne gouvernance, de la participation populaire, de l'inclusion et de la lutte contre le chômage chez les jeunes sur le continent. Les participants ont en outre exhorté les États membres à «renforcer leurs mécanismes de réglementation de l'exploitation et de gestion des ressources naturelles et à s'assurer que les revenus de ces ressources sont utilisés pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs populations, afin de promouvoir un développement équitable et un partage des avantages.

Afin de parvenir à libérer l'Afrique des conflits, le CPS doit lutter contre les menaces sécuritaires aussi bien actuelles qu'émergentes. Afin de sous-tendre cet objectif d'une Afrique pacifiée, les participants et le Conseil ont souligné la nécessité de renforcer le partenariat stratégique entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, en tant que principal garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement et d'une collaboration plus importants avec la communauté internationale et avec les organisations de



22
MILLE

TROUPES DE L'AMISOM
EN SOMALIE

6

MILLE

TROUPES DE LA MISCA EN RCA

la société civile et le milieu universitaire africain, et appelé à de plus grandes synergies au sein de la Commission de l'UA et entre les États membres de l'UA.

Les participants et le Conseil sont convenus de la «nécessité d'une réponse rapide, appropriée et courageuse aux alertes rapides sur les déclenchements potentiels de conflits violents», appelant à «renforcer davantage tous les outils existants de diplomatie préventive, y compris le Groupe des Sages et le système continental d'alerte rapide, et à assurer une réponse rapide en cas de besoin». Ils ont en outre souligné l'importance de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, appelant à son opérationnalisation intégrale, en particulier la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité d'identifier et de neutraliser les causes profondes des conflits violents et, à cette fin, appelé à une «compréhension, définition et réponse communes aux

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a demandé à la Commission «d'entreprendre une étude globale sur le flux des armes illicites vers et en Afrique et de lui soumettre les conclusions de cette étude». Il a aussi appelé à la dénonciation publique des fournisseurs, des bailleurs de fonds, des facilitateurs, des intermédiaires et des bénéficiaires d'armes illicites, en vue d'endiguer le phénomène de prolifération de ces armes.

Enfin, le Conseil est convenu de la nécessité urgente d'élaborer une feuille de route afin de sous-tendre les actions nécessaires à la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits d'ici à 2020.

Les 28 et 29 avril 2014, à Durban, en Afrique du Sud, la Commission de l'UA a organisé une Retraite de haut niveau sur le thème: «Réduire les armes au silence en Afrique – Vers une Feuille de route pour un continent libéré du fléau des conflits», aux fins d'explorer les

mesure de planification, évaluation ou surveillance restera vaine si cela n'est pas fait au préalable. Alors qu'il ne reste que six ans avant la date butoir de 2020, il convient d'entreprendre ces actions au plus vite, notamment l'élaboration d'une feuille de route contenant des échéanciers précis. Une option pourrait être de se concentrer sur les domaines d'intervention identifiés dans le communiqué de presse du CPS, tels que la lutte contre la prolifération des armes légères. Il faudra aussi identifier les domaines d'intervention prioritaires et les rôles et responsabilités des différents acteurs, notamment le CPS, la Commission de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les États membres ainsi que les acteurs non-étatiques. Aucune date n'ayant été convenue pour rediscuter du thème, il s'agit là d'une question qui reste en suspens.

Afin de parvenir à libérer l'Afrique des conflits, le CPS doit lutter contre les menaces sécuritaires aussi bien actuelles qu'émergentes

causes profondes des conflits violents, afin d'établir un consensus sur les solutions nécessaires pour y répondre de manière globale et efficace». Le Conseil n'a toutefois pas identifié qui serait chargé de cette initiative ni quand cela devrait être fait.

Le CPS a également appelé les États membres à signer, ratifier et transposer dans leur droit interne les cadres juridiques et les instruments normatifs existants sur la démocratie, la responsabilité et la bonne gouvernance, faisant notamment référence à la nécessité de signer et de ratifier le Traité sur le commerce des armes.

modalités pratiques de la réalisation de cet objectif. «Si nous ne réduisons pas les armes au silence et n'enterrons les machettes, la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et libérée du fléau des conflits restera abstraite», a fait remarquer la présidente de la CUA, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, dans son allocution d'ouverture.

Comme il a été souligné dans un article récent publié sur le site de l'ISS, il sera difficile d'éradiquer la guerre sur le continent africain sans une compréhension adéquate de la situation actuelle, de ses dynamiques sous-jacentes et des tendances futures. Toute

28-29
AVRIL 2014

UNE RETRAITE DE HAUT-NIVEAU A LIEU À DURBAN
SOUS LE THÈME
« FAIRE TAIRE LES ARMES À
FEU EN AFRIQUE : ÉTABLIR
UNE FEUILLE DE ROUTE POUR
UN CONTINENT EN PAIX »



Perspectives d'Addis

Renforcer les relations entre le Conseil de paix et sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU

2014 a été une année marquée par des avancées considérables dans le renforcement de la coopération entre le CPS et le Conseil de sécurité de l'ONU.

Devant le parterre de chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à Malabo à l'occasion du 23^{ème} Sommet de l'Union africaine, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a souligné l'engagement de l'ONU pour collaborer de plus en plus étroitement avec l'UA dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, notamment en République centrafricaine (RCA), en Somalie et au Soudan du Sud.

Cette déclaration a fait suite à la huitième réunion annuelle conjointe entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU à New York, le 6 juin dernier. Fait à noter, la session de cette année a été bien mieux préparée que ne l'ont été les précédentes.

Conformément à une pratique développée par les deux Conseils au cours des années, l'ordre du jour a été

de discussions davantage substantives entre les membres des deux conseils.

Parmi les sujets abordés figuraient les crises et opérations de paix actuelles (en RCA, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Mali, en Somalie ou encore la mission hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD)), le terrorisme en Afrique et le renforcement de la coopération entre les deux organes.

La réunion a eu lieu sur fond d'instabilité croissante sur le continent, notamment avec les attaques terroristes en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les atrocités commises en Centrafrique et au Soudan du Sud sont toujours au premier plan des actions des deux organisations, mais les actions de Boko Haram dans le Nord du Nigéria ont ramené le terrorisme sous le feu des projecteurs internationaux.

La réunion a eu lieu sur fond d'instabilité croissante sur le continent, notamment avec les attaques terroristes en Afrique de l'Est et de l'Ouest»

négocié en avance sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par l'hôte de la réunion, le Conseil de sécurité de l'ONU, puis envoyé au CPS dans une lettre datée du 19 mai 2014.

Cet échange de vues préalable est une amélioration significative qui a permis la bonne conduite de la réunion et la tenue

Un certain nombre de questions revêtaient un intérêt particulier pour le CPS. En ce qui concerne la situation en République centrafricaine, ce dernier cherche à obtenir l'appui de l'ONU et de la communauté internationale à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et pour

assurer la bonne transition vers la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA). Le but est d'éviter les problèmes rencontrés lors de la transition de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) vers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA).

Un autre sujet de préoccupation concernait la mise en œuvre du Cadre d'action signé par les pays de la région en février 2013. Les deux Conseils ont exhorté le gouvernement de la RDC à prendre davantage de mesures pour honorer leurs engagements en vertu du Cadre d'action, y compris la mise en place d'une armée nationale professionnelle, responsable et viable

Le communiqué s'abstient de préciser clairement la répartition du fardeau pour le maintien de la paix et de la sécurité

Dans un communiqué conjoint publié à la fin de la réunion, les deux Conseils ont exprimé leurs préoccupations par rapport aux défis sécuritaires et humanitaires en RCA, appelant les donateurs internationaux à mobiliser en urgence suffisamment de ressources pour que la MISCA puisse mieux accomplir sa mission et pour préparer le terrain à la MINUSCA, qui doit prendre le relai le 15 septembre prochain. Ils ont souligné la nécessité de coordonner les efforts entre l'ONU, l'UA et la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) afin d'assurer la transition entre les deux missions en tenant compte des expériences précédentes.

En ce qui concerne la situation en RDC, les deux parties ont exprimé leurs préoccupations face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la RDC. Reprenant les préoccupations de plusieurs pays voisins, elles ont notamment cité les «activités déstabilisatrices des groupes armés, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA)», sans toutefois faire référence au rôle de la Brigade d'intervention de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) à cet égard.

et d'une Force de réaction rapide, en conformité avec son engagement à renforcer la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ainsi qu'à développer et finaliser le développement d'un programme global de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de Démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR).

Sur la question du terrorisme, l'importance de la coopération entre les États est la principale recommandation. Le communiqué conjoint mentionne notamment le partage de l'information et des mesures de sanction, le dialogue et la compréhension entre les civilisations, et la mise en place de stratégies socio-économiques et de bonne gouvernance sur le long terme afin de lutter contre les conditions qui favorisent le terrorisme. Le communiqué a en outre salué l'ajout, par le Comité des sanctions de l'ONU, de Boko Haram au régime des sanctions contre Al-Qaïda.

Concernant la coopération entre les deux Conseils, le communiqué fait état de progrès notables par rapport aux années précédentes. La primauté du Conseil de sécurité de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale semble être acceptée sans ambiguïté, bien que le rôle du CPS de l'UA dans le cadre du Protocole

6 JUIN
2014

LA RENCONTRE
CONSULTATIVE ANNUELLE
ENTRE LE CONSEIL DE
SÉCURITÉ ET LE CPS SE TIENT
À NEW YORK

établissant le CPS et du Chapitre VIII de la Charte de l'ONU ait été reconnu. Le communiqué, qui s'abstient de préciser clairement la répartition du fardeau, mentionne l'importance d'assurer un financement prévisible et constant des opérations de l'UA au travers de contributions des États membres de l'UA et des pays donateurs, tout en soulignant que les organisations régionales ont la responsabilité de sécuriser leurs propres ressources humaines, financières et logistiques. Alors que la responsabilité de ce financement prévisible et constant reposait avant principalement sur l'ONU, ce communiqué témoigne d'un certain changement de direction. Il est toutefois peu probable que cela marque la fin de l'époque des demandes répétées de l'UA pour un financement adéquat de ses opérations au travers des contributions onusiennes au maintien de la paix.

Lors d'un point de presse conjoint organisé au sortir de cette 8^{ème} réunion consultative, le président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur russe Vitaly Churkin, a indiqué avoir une meilleur

compréhension du continent africain et affirmé que les deux Conseils renforceront leur coopération déjà bien en place. Le président du CPS, l'Ambassadeur ougandais Mull Sbuja Katende, a pour sa part indiqué que la réunion était «très constructive» et que le travail en coopération avec le Conseil de sécurité permettrait au CPS de faire davantage. Rappelant que l'Afrique faisait beaucoup d'efforts pour résoudre les crises sur le continent, il a appelé à davantage d'appui de la part de la communauté internationale. Ce point de presse, qui est une nouveauté par rapport aux réunions précédentes, suggère effectivement un renforcement des relations entre les deux Conseils.

La question du suivi et de la mise en œuvre des communiqués précédents n'a toutefois pas été abordée, ce qu'il faudra faire lors de la prochaine réunion qui devrait avoir lieu l'an prochain à Addis Abéba. La date sera déterminée suite à des consultations entre les présidents des deux Conseils.

2015

LA NEUVIÈME RENCONTRE
CONSULTATIVE ENTRE LES
MEMBRES DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ ET DU CPS EST
PRÉVUE À ADDIS ABÉBA.

Dates importantes pour le mois de juillet

3 juillet

- Étude et adoption du programme de travail provisoire du CPS pour le mois de juillet 2014
- Finalisation du projet de déclaration sur la commémoration du 10^{ème} anniversaire du CPS

9 juillet

- Rapport sur les activités de l'Opération de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD)
- Post-mortem sur la 8^{ème} réunion consultative entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU, et sur la 7^{ème} réunion consultative entre le CPS de l'UA et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (CoPS)

22 juillet

- Rapport du Département des Affaires sociales sur les conséquences socio-économique et sécuritaires du trafic de drogues et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et Centrale

24 juillet

- Réunion du Comité du CPS sur le contre-terrorisme
- Adoption des règles de procédure du comité d'experts du CPS

28 juillet

- Présentation au CPS du rapport du président de la Commission sur les activités de la mission de l'UA au Mali et au Sahel
- Stratégie de l'UA pour le Sahel

29 juillet

- Revue des méthodes de travail du CPS

30 juillet

- Les présidents du CPS pour les mois de mars, avril, mai, juin et juillet font rapport au Comité des représentants permanents de l'UA sur les activités du CPS durant leur mois respectif.

À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine œuvrant au renforcement de la sécurité humaine sur le continent. Elle effectue de la recherche indépendante et reconnue, fournit des analyses et conseils sur les politiques provenant d'experts, tout en menant des formations pratiques et de l'assistance technique.

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Dr Solomon A. Dersso, ISS Addis Abéba

Mr Hallelujah Lulie, ISS Addis Abéba

Ms Lydia Atmossa, ISS Addis Abéba

Ms Liesl Louw-Vaudran, Consultante

Contact

Solomon A. Dersso

Responsable du Programme de rapport du CPS

ISS Addis Abéba

Email : sayeledersso@issafrica.org

Les bailleurs de fonds



Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation Humanity United, du Hanns Seidel Stiftung. ISS souhaite également remercier pour leur appui les membres suivants de son Forum des partenaires: les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court
361 Veale Street
New Muckleneuk
Pretoria, South Africa
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998
pretoria@issafrica.org

ISS Addis Abéba

5th Floor, Get House
Building, Africa Avenue
Addis Abéba, Ethiopia
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449
addisababa@issafrica.org

ISS Dakar

Quatrième étage
Immeuble Atryum
Route de Ouakam
Dakar, Senegal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343
dakar@issafrica.org

ISS Nairobi

Braeside Gardens,
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 266 7208
Fax: +254 20 266 7198
nairobi@issafrica.org